

GOLF DU DOMAINE DE CAMPAGNE
Société Anonyme
Au capital de 487 836,37 euros
Siège social : 1360 Chemin du Mas de Campagne - 30900 NIMES
670 200 484 RCS NIMES

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 3 725 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur débiteur : - 213 517 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : - 3 725 euros

Affectation

- Au report à nouveau pour la totalité, soit - 3 725 euros
Le solde du report à nouveau, s'élèvera après affectation à la somme de -217 242 euros débiteur.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article 225-38 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION - REVOCATION DE L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et de l'extrait du courrier du 12 mai 2025 des associés de la société représentant plus de 5 % du capital social, constate que les administrateurs ont été dûment avisés de la mesure envisagée à leur encontre et des motifs invoqués à l'appui de la proposition de révocation et qu'ils ont été en mesure de présenter leurs arguments en défense.

L'assemblée générale décide de voter à bulletin secret pour cette résolution.

L'assemblée générale décide de mettre fin par anticipation, à compter de ce jour, à l'ensemble des mandats des administrateurs actuels, à savoir :

- ALIX Jean Paul
- BARRIERE Jean-Louis
- BLIN Dominique
- CAMBOULIVES Frédéric
- CAMBOULIVES Jean-François
- PENCHINAT Alain
- QUERALT Michel
- REBOUL Christian
- SCHOENIG Hubert
- TERRAS Jean-Marie

CINQUIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS REVOQUES

Sous réserve de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale après lecture des candidatures aux postes d'administrateur, se prononce sur la nomination d'administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués pour une durée de SIX (6) années, qui viendra à l'expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sont nommés entre 3 et 18 personnes, répondant aux conditions des statuts de la société.

L'assemblée générale décide de voter à bulletin secret pour cette résolution.

A l'issue de l'élection des administrateurs, ces derniers se réunissent pour élire leur président afin que l'assemblée générale se poursuive.

SIXIEME RESOLUTION - RATIFICATION DE LA NOMINATION PROVISOIRE DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale ratifie les nominations, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 février 2025 aux fonctions d'administrateur de :

- Monsieur Jean-Paul ALIX en remplacement de Monsieur Patrick JOUANNIC, démissionnaire ;
- Monsieur Frédéric CAMBOULIVE en remplacement de Monsieur Michel BEZIAT, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Jean-Paul ALIX exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

En conséquence, Monsieur Frédéric CAMBOULIVE exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.

Dans l'hypothèse de l'adoption de la quatrième résolution, Monsieur Jean-Paul ALIX et Monsieur Frédéric CAMBOULIVE seront révoqués de leurs mandats.

SEPTIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

- Sous réserve de la non-adoption de la quatrième résolution, l'assemblée générale constate que les mandats de PENCHINAT Alain et BARRIERE Jean Louis sont arrivés à leur terme.

Sous réserve de la non-adoption de la quatrième résolution, l'assemblée générale décide de renouveler pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, les mandats de :

- PENCHINAT Alain
- BARRIERE Jean Louis

- Sous réserve de la non-adoption de la quatrième résolution et de la ratification de la nomination faite à titre provisoire de Monsieur Frédéric CAMBOULIVE, l'assemblée générale constate que le mandat de Monsieur Frédéric CAMBOULIVE est arrivé à son terme.

Sous réserve de la non-adoption de la quatrième résolution, l'assemblée générale décide de renouveler pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat de Monsieur Frédéric CAMBOULIVE.

HUITIEME RESOLUTION – DEMISSIONS DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Cyril COMTE de son mandat d'administrateur à compter du 14 avril 2025, aucun remplacement n'est envisagé.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Lucien Bastianelli de son mandat d'administrateur à compter du 24 mai 2025, aucun remplacement n'est envisagé.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Bruno LE PORTIER de son mandat d'administrateur à compter du 5 juin 2025, aucun remplacement n'est envisagé.

NEUVIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.